



REGLEMENT VIKING BEACH GAMES

TOURNOIS DE SANDBALL



ASPECT ADMINISTRATIF :

DESCRIPTIF DU VIKING BEACH GAMES

Événement organisé par l'agence de communication événementielle EXAEQUO COMMUNICATION en partenariat avec la ville de Ouistreham.

Organisé du 13 juillet 2017 au 16 juillet 2017, le Viking Beach Games, est une véritable promotion pour les sports de plage. Composé de 4 jours sportifs et festifs, l'événement se composera de deux tournois de Beach Soccer (jeune et adulte), ainsi que de tournois de Beach Volley et de Sandball. Autour de ces tournois, des animations seront mises en place pour faire découvrir ces différentes disciplines au grand public.

A noter que l'étape du Jeudi 13 Juillet est réservée à un public jeune pour la réalisation uniquement d'un tournoi de Beach Soccer, avec des catégories d'âge créées spécialement pour l'occasion : 7/10 ans, 11/13 ans, 14/16 ans, 17/20 ans.

Le jeu se pratiquera dans un esprit de fair-play.

ARTICLE 1 : PARTICIPATION AU TOURNOI

La manifestation prévoit la participation des catégories jeunes (- 16 ans ; nés entre 2001 et 2004) et séniors (16 ans et + ; nés avant 2001). Les équipes peuvent être masculine, féminine ou mixte, mais participeront toutes au même tournoi.

Ces tournois seront ouverts aux licenciés des disciplines en question mais aussi aux non-licenciés, touristes, et jeunes des centres de loisirs présents sur les étapes.

Un maximum de 120 équipes pourra être inscrit sur chacune des journées (les 3 tournois compris).

Les participants assurent les organisateurs de l'événement qu'ils s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

En procédant à leur inscription, les participants déclarent être majeurs.

Les participants mineurs devront certifier avoir l'autorité légale de procéder à cette inscription et devront présenter une autorisation parentale.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs assurent les organisateurs de l'événement qu'elles s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Les participants admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas correctement entraînés et aptes médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'événement.



REGLEMENT VIKING BEACH GAMES

TOURNOIS DE SANDBALL



Elles assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques (liste non exhaustive).

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU TOURNOI

Pour chacune des journées les équipes devront se présenter sur le stand organisation dans le village partenaire **une heure avant le début du tournoi**. Cependant des aménagements d'horaire pourront être communiqués ultérieurement selon les horaires des marées.

- Le Vendredi 14 Juillet 2016 de 11h à 18h
- Le Samedi 15 Juillet 2016 de 11h à 18h
- Le Dimanche 16 Juillet 2016 de 11h à 17h

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1 juin 2017.

Les inscriptions se réalisent en ligne sur le site internet www.vikingbeachgames.com et le présent règlement est à télécharger sur le site de l'évènement www.vikingbeachgames.com.

Le tarif est fixé à **20€ par équipe quelque soit le nombre de joueurs** (minimum 4 ; maximum 7). Pour être prise en compte, l'inscription de votre équipe doit comprendre :

- Le paiement des droits d'inscription
- Le formulaire d'inscription complété

L'inscription au tournoi de Sandball prévoit :

- Couverture assurance pour chaque joueur,
- Prêt de chasuble si besoin pour chaque joueur,
- Disponibilité du terrain, des dates, des horaires et du calendrier

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, en cas d'annulation d'une épreuve sportive ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve, les paiements seront conservés par les organisateurs et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni à une quelconque revendication à l'encontre des organisateurs de la part des sportifs inscrits. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation ou de la non participation.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des épreuves de football.

ARTICLE 5 : DROIT D'IMAGE



REGLEMENT VIKING BEACH GAMES

TOURNOIS DE SANDBALL



Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Dans le cas où les participants sont mineurs, les personnes ayant autorité légale sur les mineurs autorisent expressément, en signant l'autorisation parentale, les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports promotionnels de l'épreuve y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ASPECT SPORTIF :

Les tournois du VIKING BEACH GAMES sont régis par les lois du jeu de Sandball (www.ff-handball.org). Les modifications et aménagements (durée des périodes de jeu, dimension du terrain de jeu) sont faites dans le respect des principes des lois du jeu de Sandball.

ARTICLE 6 : ZONE DE JEU, BUT ET BALLON

Le terrain de Sandball a une dimension de 15m x 15 m avec une aire de but de 6m (signalée avec 2 drapeaux). Les buts ont pour dimension 3 m de largeur et 2 m de hauteur. Les ballons seront des ballons de Sandball fournis par l'organisation.

ARTICLE 7 : NOMBRE DE JOUEURS ET REMPLACEMENTS

Chaque équipe est composée de trois joueurs de champs, d'un gardien et de trois remplaçants maximum. Les changements sont illimités et peuvent se faire lorsque le ballon est en jeu ou hors du jeu.

ARTICLE 8 : LES MATCHS

Les matchs se disputeront sur une durée entre 8 et 12 minutes selon le nombre d'équipes et les horaires de marées. Les équipes devront se trouver à proximité du terrain cinq minutes avant le coup d'envoi, l'équipe incomplète ou non présente à l'heure du match prévue perdra le match par 3 buts à 0.

Un match non disputé ou arrêté pour une cause de force majeure sera reporté dans les plus brefs délais selon des horaires fixés par l'organisateur.



REGLEMENT VIKING BEACH GAMES

TOURNOIS DE SANDBALL



ARTICLE 9 : ARBITRAGE

L'attaquant doit respecter la règle du marché, de la zone et du passage en force.

En défense, tout contact est interdit.

La défense alignée à 6 mètres est interdite. Une équipe doit montrer sa volonté de récupérer la balle par une défense étagée en agissant sur les trajectoires des passes et non sur les joueurs.

Les sorties de gardien sont strictement interdites.

ARTICLE 10 : SANCTIONS

Toutes les infractions mineures sont sanctionnées d'un jet franc à l'endroit de la faute. Les défenseurs peuvent se mettre à un mètre du tireur.

Toute infraction pour mauvais changement, défense interdite (alignée à 6 mètres), contact ou sortie de gardien est sanctionnée d'un point de pénalité et la balle est rendue à l'équipe lésée.

L'arbitre peut sanctionner un joueur d'une exclusion temporaire ou définitive.

ARTICLE 11 : REMISES EN JEU

- Remises en jeu :

Si la balle sort sur les côtés de l'aire de jeu, c'est une touche

Si la balle sort du côté des zones neutres, la remise en jeu est effectuée par le gardien, il n'y a pas de jet de coin.

- L'engagement :

Les engagements se font par jet d'arbitre, au centre du terrain.

ARTICLE 12 : ACCÈS AU TERRAIN DE JEU

L'accès au terrain de jeu et au banc des remplaçants sera admis seulement aux joueurs et dirigeants des équipes qui s'affrontent sur le terrain.

ARTICLE 13 : POINTS ATTRIBUÉS

Le partage des points se fera comme suit :

- Match gagné : 3 points.
- Match nul : 2 points.
- Match perdu : 1 point.
- Forfait d'une équipe : 0 point.

En cas d'égalité de points à la fin des matchs de poule, la différence entre les équipes se fera grâce au goal-average. Si le goal-average ne permet pas de départager les équipes, une série de tir au but sur le système de mort subite sera réalisée.

ARTICLE 14 : DOTATIONS

Sur chaque tournoi :

Des dotations seront remises aux trois premières équipes du tournoi.